

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	51

CONVOCATION

Datée	du 22/03/24
Affichée	le 22/03/24

OBJET

Cession de la propriété « La
Vavassorie » à Saint Sulpice-
sur Risle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 22 mars 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Joël BRUNET a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
François BRIZARD a donné pouvoirs à Michel LE GLAUNEC
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Lionel GONNET
Charlène RENARD a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE
François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Maïté GRANDCLERE, Jacky DE TAEVERNIER

Absente : Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240328-2024-03-28-052-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le terrain de La Vavassorie à Saint-Sulpice-sur-Risle, fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire gratuite au profit de l'association « La Croc'cinelle de la Risle » depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'association n'ayant plus les moyens, humains et financiers, d'entretenir le site dans son entièreté et la collectivité n'ayant pas les moyens de porter des investissements sur ce site, la question du maintien du site dans le patrimoine de la collectivité se pose.

Pour rappel, le bien se compose de 8 parcelles (ZA 38 à ZA 45) pour une surface totale de 4,97 hectares et se compose notamment d'une maison, d'une dépendance, d'une mare et de terrains maraîchers, entourés de haies bocagères. Les installations de maraîchage (serres, pompes, outils) sont la propriété de l'AMAP.

Il y a quelques semaines, la collectivité a été sollicitée par une maraîchère souhaitant s'installer sur le territoire et intéressée par le terrain. Une offre d'achat au prix de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) a été reçue.

Pour mémoire, le bien a été acquis en 2010 au prix de 90 000 €. Les domaines l'ont quant à eux estimé à 75 000 € en novembre 2023. Cette estimation est cependant à nuancer au regard l'augmentation des prix de l'immobilier ces dernières années, de la réalité des prix actuellement pratiqués sur le marché pour des biens de ce type et du potentiel du bien.

L'éventuelle acquéreuse souhaite exploiter le terrain pour du maraîchage et a la volonté de maintenir le lien avec l'association présente sur le site. Des premiers échanges entre les parties ont déjà eu lieu pour une éventuelle collaboration ce qui permettrait à l'association de perdurer.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis des domaines en date du 7 novembre 2023,
- Vu la proposition d'acquisition faite par Madame Emmanuelle Chaigneau en date du 22 février 2024
- Vu l'avis favorable des Vice-Présidents

Accusé de réception en préfecture
06 200068468-20240328-2024-03-28-052-DE
Date de récépissé : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

- Considérant l'opportunité pour la collectivité de céder le terrain pour relancer l'activité du site tout en conservant sa vocation maraîchère

Le Conseil après en avoir délibéré :



- **DECIDE** de vendre la propriété située au lieudit La Vavassorie à Saint-Sulpice-sur-Risle, cadastrée section ZA 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45, d'une superficie de 4ha 97a 45ca pour un prix de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) net vendeur et les frais sont à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** le Président à saisir l'office notarial de L'Aigle pour mener à bien cette vente ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte de vente.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 AVR. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 03 AVR. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240328-2024-03-28-052-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024